Logo CFDT

[ORANGE] ACCORD INTERGENERATIONNEL : LA CFDT SIGNE UN ACCORD VRAIMENT POUR TOUS !

8000 RECRUTEMENTS

La Direction s'était engagée à recruter 6000 personnes sur la période 2016-2018 et 6800 personnes sur la période 2019-2021. La CFDT a obtenu de la Direction qu'elle recrute 8000 personnes en France entre 2022 et 2024 !
Ce nombre de recrutements sera indépendant du nombre de départs de l'entreprise et concernera des jeunes de moins de trente ans.
La CFDT a également obtenu qu'ORANGE accueille et forme chaque année un nombre important de salariés en alternance, fixé a minima à 5% de l'effectif global du Groupe en France.
Il y aura donc au moins 3500 alternants présents au sein des équipes tous les ans sur la période 2022-2024.

TEMPS DE RESPIRATION

Pour la première fois, les salariés souhaitant « respirer » pendant leur carrière auront l'opportunité de le faire. Les salariés pensent qu'il existe un déséquilibre entre leur temps professionnel et celui qu'ils peuvent consacrer à autre chose. La possibilité de réduire la durée de son activité professionnelle pour faire autre chose ne doit pas être réservée aux salariés en fin de carrière. La CFDT a obtenu que les salariés puissent exercer cette liberté en continuant d'être payé à 70% (voire à 700% en co-finançant le projet grâce au CET).

TEMPS PARTIELS SENIORS

Les anciennes formules de TPS perdureront jusqu'au 1er juillet 2023. Cet accord propose un nouveau TPS (de 78 à 60 mois), appelé « TPS 2022 » parce qu'il ne sera possible d'entrer dans le dispositif que du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2023. Sont concernés les salariés qui partiront à la retraite au plus tard le 1er janvier 2028.

TEMPS DE RESPIRATION

Il est proposé à chacune et chacun d'entre nous ayant 10 ans d'ancienneté, quelque soit notre statut (ACO/AFO), l'opportunité de prendre un congé de 3 à 12 mois pour s'engager : soit dans une formation sans rapport direct avec notre activité professionnelle ; soit dans une action humanitaire ou sociale dans le cadre des associations et partenariats en lien avec Orange (avec la Fondation Orange ou les Directions de la Responsabilité Sociale de /'Entreprise, de la diversité et de l'environnement) ; soit dans un projet de recherche ou d'enseignement dans une école ou à l'Université ; soit dans une start-up ou une PME.
Notre rémunération sera maintenue à hauteur de 70% par ORANGE, et à hauteur de 100% si nous décidons de le co-financer avec des jours épargnés dans notre Compte Epargne Temps (CET). De plus, ORANGE s'engage à maintenir notre rémunération à 100% en cas d'engagement dans un projet de formation validé par l'entreprise, ou dans une start-up ou une PME pour développer nos compétences.

TEMPS PARTIELS SENIORS

La CFDT a obtenu une revalorisation importante des seuils minimaux de rémunération. Faire plier la Direction sur ce point s'est avéré capital car les salariés d'Orange ne sont pas aussi bien payés que la Direction veut le faire croire ... Certaines des autres Organisations Syndicales (pas toutes ...) nous ont aidés à défendre cette revendication. Ensemble, nous avons obtenu une revalorisation de 6% de ces seuils minimaux; ils permettront, en période « temps libéré » du TPS 2022 (payée à 65%), d'augmenter la rémunération de 71% des non-cadres et de 49% des cadres.

pouce en l'air
Documents
Orange Accord intergénérationnel La CFDT signe un accord vraiment pour tous !
Orange : La F3C CFDT signe l'accord intergénérationnel. Communiqué de presse F3C n°23